Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le

ID: 038-200064434-20210921-DEL2021128-DE

Département de l'Isère Canton de l'Oisans Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2021-128

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 21 septembre à 19h00,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 17 septembre 2021, a tenu une réunion en session ordinaire en présentiel à la mairie et en visioconférence, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

Etaient présents en séance : Christophe AUBERT, maire,

Patrick PELLORCE, Françoise MOREAU, adjoints

Marie-Hélène COING, maire délégué de Mont de Lans

Laurent GIRAUD, Jean-Luc BISI, Paul VAN LEEUWEN, Enrica TASSO, Céline VALETTE, Fabien VEYRAT, Jocelyne MARTIN, Angélique AGUILAR conseillers municipaux.

Etaient présents en visioconférence : Agnès ARGENTIER, adjointe, Pierre BALME, maire délégué Venosc.

Etaient absents ou excusés : Ugo MOUNIER, Camille DURDAN, André GARDEN, Pascal ESPITALLIER.

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration :

Éric GRAVIER donne pouvoir à Patrick PELLORCE Cécile NEYRAUD donne pouvoir à Patrick PELLORCE Anne MILLET donne pouvoir à Françoise MOREAU

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil : Mme Marie-Hélène COING et Mme Céline VALETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : COMMANDE PUBLIQUE - 1.2 - Délégation de service public

Objet : DSP SATA – Actualisation des dates d'ouverture des remontées mécaniques pour la Toussaint 2021

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU le contrat de Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du domaine skiable, VU la proposition en date du 20 juillet 2021 présentée par le délégataire, la société SATA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le délégataire du domaine skiable attire l'attention de la collectivité sur une modification des conditions de préouverture de la toussaint 2021 après que de nombreux prestataires et clients du monde du ski de compétition aient fait part de leur regret de ne pas pouvoir bénéficier d'une ouverture en continu, sans coupure le week-end.

Ils estiment que cette coupure risque de dissuader les clubs et structures qui ont un long trajet à réaliser.

Après un sondage, la SATA a privilégié une ouverture décalée au vendredi 15 octobre au lieu du mardi 12 octobre, sans interruption jusqu'au mercredi 10 novembre.

La mise à jour globale des dates d'ouverture du domaine skiable pour la période de la Toussaint 2021 est la suivante étant précisé que les tarifs restent inchangés :

Envoyé en préfecture le 28/09/2021

Reçu en préfecture le 28/09/2021

Affiché le

ID: 038-200064434-20210921-DEL2021128-DE

Ski tout public sur glacier pendant les vacances scolaires

Ouverture du glacier du samedi 23 octobre matin au dimanche 7 novembre soir à tous les clients : professionnels, ski-clubs, skieurs individuels, piétons :

- -ouverture du JANDRI EXPRESS 1 et 2 : ouverture de 7h30 à 16h, des horaires de priorité et de passage à la montée seront définis entre 7h30 et 9h30
- -ouverture du funiculaire et des Téléskis du glacier
- -ouverture de la zone débutant 3200
- -ouverture du Télésiège du Signal selon enneigement

Ski de compétition sur glacier avant et après les vacances scolaires

Ouverture du vendredi 15 octobre au vendredi 22 octobre et du lundi 8 au mercredi 10 novembre.

Sur chacune de ces 2 périodes, l'ouverture du domaine sera conditionnée et adaptée à la réalité des demandes et des besoins de nos interlocuteurs du ski de compétition (fédérations, comités, clubs, organismes de formation professionnelle...).

VTT pendant les vacances scolaires :

Ouverture du JANDRI EXPRESS, du Télécabine de VENOSC et du Télésiège de Mont-de-Lans.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des membres présents et avec l'abstention de Céline Valette

• **APPROUVE** les dates d'ouverture actualisées par la SATA pour la période de Toussaint 2021 telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, e maire, Christophe AUBERT